

## Préavis N° 1-2013 au Conseil communal

sollicitant un crédit de CHF 46'100.- relatif à l'extension du nombre de places d'accueil en réfectoire pour les enfants des écoles primaires et l'encadrement des élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années,

et répondant partiellement au postulat du 19.11.2007 de Mmes les ex-Conseillères V. Benitez Santoli et T. Hegedüs-Connor *"Etude des besoins liés à la petite enfance des 0-12 ans, en particulier de ses lieux d'accueil (extrafamilial et extrascolaire), de la Commune de Prilly, comprenant notamment une étude de la faisabilité de la création d'un centre de vie infantine supplémentaire pour les 0-5 ans et une étude de la faisabilité de la création d'un concept prilléran de l'Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire (APEMS) pour les 5-12 ans"* et à la Motion M1-2009 de Mme la Conseillère S. Poletti *"Création d'une véritable UAPE adaptée aux besoins et aux ressources de la Commune de Prilly"*

Date proposée pour la séance de Commission :

**Mercredi 27 février 2013 à 19h00**  
**Bâtiment administratif, salle A 20.01, 2<sup>ème</sup> étage**

Déléguée de la Municipalité : Anne Bourquin Büchi

## Glossaire

Afin de faciliter la compréhension de ce préavis et des préavis qui suivront, voici ci-après quelques définitions utiles à la compréhension de dénominations abrégées couramment employées :

- LAJE : Loi vaudoise sur l'Accueil de Jour des Enfants, loi entrée en vigueur le 01.09.2006.
- FAJE : Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants, Fondation ayant pour mission de coordonner la mise en œuvre de la LAJE dans les réseaux.
- AJENOL : Réseau pour l'accueil de jour des enfants regroupant les communes de Prilly, Jouxens-Mézery, Romanel-sur-Lausanne, Cheseaux, Sullens, Bousens, Bournens.
- UAPE : Unité d'Accueil Pour Ecoliers, utilisé ici pour désigner de manière exclusive l'accueil de jour collectif des enfants de 1ère et 2<sup>ème</sup> enfantine.
- APEMS : Accueil pour Enfants en Milieu Scolaire, utilisé ici uniquement pour désigner l'accueil en structures parascolaires des enfants dès la 1ère primaire.
- LEO : Loi sur Ecole Obligatoire qui entrera en vigueur dès la rentrée des classes d'août 2013.
- ASIGOS : Association intercommunale pour la construction, la Gestion et l'Organisation de l'environnement scolaire de l'arrondissement Secondaire de Prilly
- Place d'accueil : **Une place d'accueil, dans quelque structure que ce soit correspond grosso-modo à l'accueil d'1,6 enfant.** Il est usage, quand on travaille dans l'univers des structures d'accueil de jour, de parler en termes de nombre de places et non en nombre d'enfants pris en charge.

Prilly, le 5 février 2013

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **Préambule**

Ce préavis est le premier d'une série de trois préavis qui seront présentés à votre Conseil dans le but de répondre aux 3 postulats et à la motion concernant l'accueil extra-familial des enfants à Prilly, qui ont été transmis dès 2007 à la Municipalité. Pour mémoire, ils sont les suivants :

- Postulat du 19.11.2007 de Mmes les ex-Conseillères V. Benitez Santoli et T. Hegedüs-Connor *"Etude des besoins liés à la petite enfance des 0-12 ans, en particulier de ses lieux d'accueil (extrafamilial et extrascolaire), de la Commune de Prilly, comprenant notamment : une étude de la faisabilité de la création d'un centre de vie infantine supplémentaire pour les 0-5 ans et une étude de la faisabilité de la création d'un concept prilléran de l'Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire (APEMS) pour les 5-12 ans"*;
- Motion M1-2009 de Mme la Conseillère S. Poletti *"Création d'une véritable UAPE adaptée aux besoins et aux ressources de la Commune de Prilly"*;
- Postulat PO 5-2009 de M. le Conseiller F. Deillon *"L'accueil des petits, une solution au sein de la famille"*;
- Postulat PO 7-2010 de Mme l'ex-Conseillère I. Isoz *"Développement des possibilités d'accueil pour la petite enfance à Prilly"*.

Le présent préavis concernant l'augmentation des places en réfectoire pour les élèves des écoles primaires est une réponse partielle à la motion M1-2009 et au postulat du 19.11.2007.

Le deuxième préavis qui devrait être présenté à votre conseil, cet automne, a pour objet l'aménagement des étages supérieurs du bâtiment du Tilleul et celui de locaux au collège de Jolimont afin de mettre à disposition de L'UAPE Fourmi Bleue des locaux définitifs et de libérer les bâtiments provisoires de Corminjoz. Ce préavis comprendra la dernière partie de la réponse à la motion M1-2009 ainsi qu'une réponse partielle au postulat du 19.11.2007.

Le troisième préavis concerne la création d'une crèche-garderie dans les bâtiments qui seront construits à Corminjoz Nord. Ce préavis devrait être présenté à votre Conseil en 2014 ou 2015 et donnera une réponse définitive aux postulats 19.11.2007 et PO 7-2010; il sera également répondu dans le cadre de ce préavis au postulat PO 5-2009.

### **1. Considérations**

La motion M1-2009 demande à la Ville de Prilly de créer des places d'accueil pour écoliers (UAPE et APEMS) proposant une prise en charge le matin, à midi et l'après-midi après l'école. Les normes d'encadrement liées à ce type de prise en charge ont été fixées par le SPJ en application de la LAJE et représentent un coût élevé. Il était estimé en 2009 par la motionnaire et consorts, à un investissement de base de 3 millions de francs et à un coût de fonctionnement de 1,5 millions de francs par an pour la création de 100 places.

Par ailleurs les articles 63 et 63a de la *Constitution vaudoise (état au 6 mars 2012)* stipulent :

- «En collaboration avec les partenaires privés, l'Etat et les communes organisent un accueil préscolaire et parascolaire des enfants» (art. 63, al. 2, op cit. 9);
- «En collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire, surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de l'école obligatoire» (art. 63a, al. 1);
- «L'accueil peut être confié à des organismes privés» (art. 63a, al. 2);
- «Les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les communes» (art. 63a, al. 3);
- «Les parents participent au financement de l'accueil parascolaire» (art. 63a, al. 4).

Si ces articles imposent effectivement la mise en place de structures parascolaires sous l'égide des communes, il n'est mentionné nulle part que les communes devraient en assurer seules les coûts ! Une plateforme Etat-communes a été mise en place. Ses travaux ont été suspendus en automne 2011 dans l'attente d'un rapport que le Conseil d'Etat devait présenter au Grand Conseil sur l'évaluation de la mise en œuvre de la LAJE, cinq ans après son entrée en vigueur, et qui doit comporter une réponse à la motion de l'ex-Députée Nuria Gorrite portant sur le financement de l'accueil de jour. A ce jour, les communes attendent toujours.

Au vu de cette situation de blocage sur le plan cantonal et de ses finances actuelles, la Ville de Prilly tout en souhaitant améliorer l'offre de prise en charge parascolaire primaire ne peut pas se permettre financièrement de mettre en place des APEMS couvrant les besoins de prise en charge matin, midi et soir.

Il est cependant clair qu'il existe une demande importante de prise en charge parascolaire et que les structures existant actuellement à Prilly peinent à satisfaire aux demandes, en tout cas pour les enfants fréquentant l'école infantine et primaire.

## **2. Situation actuelle**

Au 31 décembre 2012 on compte à Prilly 226 enfants entre 4-6 ans et 450 enfants entre 6-10 ans. La FAJE estime qu'il faut compter au minimum 15 places d'accueil pour 100 enfants. Selon l'étude d'Amalthée d'avril 2008, il faudrait au minimum offrir des accueils à 40 % des enfants d'une tranche d'âge, ce qui représente 25 places d'accueil pour 100 enfants.

En se basant sur ces chiffres, on obtient les résultats suivants :

<i>Enfants prillérans au 31.12.2012</i>	<i>Nombre d'enfants</i>	<i>Nombre de places critère FAJE</i>	<i>Nombre de places critère Amalthée</i>
4-6 ans	226	34	57
6-10 ans	450	68	113
10-12	220	33	55

Il existe actuellement une UAPE, La Fourmi Bleue, installée dans les locaux provisoires de Corminjoz, qui offre 36 places d'accueil (accueil possible de 57-58 enfants fréquentant les classes enfantines). Elle dessert les collèges de Bel-Orne, Centre et Jolimont.

Il existe un réfectoire, La Fringale, qui propose 42 places pour le repas de midi 4 jours par semaine en période scolaire (accueil effectif de 73 enfants en 2011). Les inscriptions se font à l'année et le coût pour les familles est de CHF 15.- par jour, cette somme comprenant CHF 8.- pour le repas et CHF 7.- pour la surveillance, l'animation et les trajets.

L'offre de places en UAPE correspond donc aux chiffres proposés par la FAJE alors que l'accueil pour les élèves du niveau primaire est insuffisant.

Dès la 2<sup>ème</sup> année primaire, les élèves peuvent s'inscrire aux devoirs surveillés qui ont lieu 3 fois par semaine, entre la fin des cours de l'après-midi et 17h15 (172 enfants inscrits en 2012-2013). Les inscriptions se font à l'année. Les parents payent CHF 150.- par an cette prestation.

Dès la 5<sup>ème</sup> année, les élèves peuvent - sur inscription 5 semaines à l'avance - fréquenter à midi le réfectoire de St Etienne, 4 jours par semaine. Ce réfectoire a une capacité d'accueil allant jusqu'à 150 repas par jour. En réalité, il y a été consommé en moyenne 65 repas par jour durant l'année scolaire 2010-2011. 11 plats différents dont le prix varie entre CHF 3.50 et CHF 7.- sont proposés aux élèves ; le menu du jour répond aux critères fourchette verte. Lors de la pause de midi, tous les élèves du cycle secondaire ont également libre accès à la bibliothèque, ainsi qu'aux salles informatiques.

Des fours à micro-ondes sont mis à la disposition des élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années au collège du Grand-Pré et il y a, sur place, une personne qui propose à tous les élèves qui le souhaitent des ateliers de bricolage (pas d'inscription demandée, offre gratuite).

Les élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années peuvent également s'inscrire aux devoirs surveillés (il y a actuellement 80-100 élèves inscrits par semaine). Des fruits de saison leurs sont offerts en guise de goûter avant le début des devoirs surveillés. Ce service est actuellement gratuit.

Ce petit tour d'horizon permet de constater que si Prilly n'est pas un désert en ce qui concerne l'offre de prise en charge pour les élèves de niveau primaire, certaines améliorations peuvent être mises en place afin de répondre mieux aux demandes des parents. Par ce préavis, la Municipalité vous propose, dans le but d'améliorer la prise en charge parascolaire des élèves du cycle primaire, l'optimisation et l'agrandissement des structures existantes.

### **3. Problématique du réfectoire de St Etienne**

Le réfectoire de St Etienne est utilisé par les écoles secondaires et dépend entièrement de l'ASIGOS.

D'importantes restructurations des écoles secondaires sont prévues dès l'entrée en vigueur de la LEO en août 2013 : les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années seront rattachées au degré primaire, les élèves de la section pré-gymnasiale de Cheseaux-Sullens-Boussens-Bournens (la Chamberonne) seront progressivement enclassés à Cheseaux, et ces mêmes communes projettent de se retirer à terme de l'ASIGOS selon des conditions qui ne sont pas encore arrêtées. Dans ces conditions, le comité de direction de l'ASIGOS a jugé que le réfectoire ne dépendant plus du secondaire uniquement, il était plus simple de résilier, dans les termes prévus, la convention qui la lie à la Ville de Prilly et à l'Association de Paroisse quant à la gestion de ce réfectoire. La résiliation peut être signifiée pour le 31 décembre 2013 moyennant un préavis de 6 mois.

Cette décision donne la possibilité à notre commune de reprendre en mains le fonctionnement de ce réfectoire afin d'en diminuer les coûts sans pour autant nuire à la bonne qualité des repas proposés. Les frais de réfectoire pour les élèves secondaires habitant dans d'autres communes seront directement facturés chaque année aux communes concernées.

Ce préavis vous propose également d'optimiser cette structure.

#### **4. Description du projet**

##### ***Pour les élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année primaire***

La Municipalité souhaite élargir l'offre d'accueil à midi pour les enfants des classes primaires 1 à 4 en mettant à disposition un nouvel espace réfectoire dans les locaux communaux de la paroisse St Etienne.

Si ces mesures sont acceptées par votre Conseil, elles permettront une prise en charge continue des élèves de la 2<sup>ème</sup> à la 4<sup>ème</sup> année, entre l'entrée à l'école le matin et 17h30 l'après-midi. Seuls les élèves de première année primaire ne bénéficieront pas pour l'instant d'une prise en charge après les cours de l'après-midi. Il est cependant prévu de proposer à votre conseil, une solution pour ces élèves dans le cadre du futur préavis sur l'aménagement des étages supérieurs du bâtiment du Tilleul et d'un espace UAPE à Jolimont. Aucune mesure n'est actuellement prévue pour la prise en charge des enfants le matin.

##### ***Lieu d'implantation***

Le réfectoire scolaire La Fringale, situé dans le bâtiment de la Confrérie est très bien fréquenté. Les locaux sont cependant exigus pour 42 enfants et la responsable n'a qu'un petit coin bureau à sa disposition. Vu la distance, les enfants des bâtiments scolaires de Jolimont et de Mont-Goulin y sont amenés en petit bus ce qui limite le nombre d'enfants de ces 2 centres pouvant fréquenter le réfectoire.

Le réfectoire de St Etienne est situé dans les locaux de la Paroisse de St Etienne. Malgré une offre variée de plats proposés et un système d'inscription souple, il reste insuffisamment fréquenté au vu de son coût en infrastructures et en personnel. En demandant à l'équipe de cuisine de St Etienne de fournir le plat du jour « fourchette verte », aux réfectoires des écoliers primaires il est possible de doubler le nombre de repas servis, tout en conservant le même personnel. De plus, une part du loyer versé par l'ASIGOS pour l'occupation des locaux à la paroisse, peut être prise en charge par le réfectoire des écoles primaires, si ces élèves occupent le réfectoire de St Etienne.

Il est donc proposé à votre conseil d'accepter l'aménagement de 30 places de réfectoire pour les écoles primaires dans la structure de St Etienne.

Les élèves des collèges du Centre et de Grand-Vigne continueraient à fréquenter la Fringale alors que les élèves de Jolimont et Mont-Goulin iraient à St Etienne. Ils pourraient y aller à pied ce qui résoudrait le problème de la limitation des places imposé par les petit bus. Cette solution permettrait également de désengorger la Fringale qui accueillerait une 30aine d'enfants. L'actuelle responsable de la Fringale serait également responsable de cette nouvelle structure (St Etienne).

Cette solution offrirait donc 60 places de réfectoire aux élèves des écoles primaires ce qui correspondrait grosso modo au besoin de places selon le critère défini par la FAJE.

##### ***Personnel encadrant***

La gestion de réfectoire de la Fringale nécessite à l'heure actuelle la présence de 4 personnes plus une intendante, ces intervenantes ayant un taux d'occupation équivalent à 1.1375 EPT. L'organisation proposée nécessiterait une nouvelle répartition du temps de travail, avec l'augmentation du temps de présence de la responsable actuelle, la hausse du temps de travail de la personne qui prendra à St Etienne la responsabilité de l'encadrement du réfectoire, et l'engagement de 3 nouvelles personnes, soit une augmentation de 0,7425 EPT. Ceci représente pour les deux structures un total de 1.888 EPT.

## 5. Incidences financières

### Coût de l'aménagement des locaux

L'ouverture de ces places de réfectoire nécessitera divers aménagements dans les locaux de St Etienne

<b>St Etienne</b>	Modification du WC dames par la pose d'un lavabo rigole de 140 cm et ajout de robinets	CHF 2'000.-
	Pose d'un marchepied sous lavabo	CHF 1'000.-
	Sécurisation de la terrasse par la pose de grillage et d'un portail	CHF 1'000.-
	Modification du cylindre de porte d'accès de la terrasse et de sa poignée	CHF 1'000.-
	Armoire de rangement pour le matériel "primaires" de St Etienne (si nécessaire)	CHF 1'500.-
<b>Fringale</b>	2 récipients chauffants pour le transport des repas	CHF 4'000.-
	6 bacs Gastro norme avec couvercles	CHF 500.-
	1 chariot bain-marie pour le service des repas	CHF 5'000.-
	Petit matériel divers pour le service	CHF 500.-
	Divers et imprévus	CHF 1'500.-
<b>Total</b>		<b>CHF 20'000.-</b>

### Coût d'investissement

L'exploitation de la nouvelle structure nécessitera certains investissements de base en frais d'équipement tel l'achat de brosses à dents ou de vaisselle. Ces dépenses sont estimées à CHF 3'000.-.

### Coût d'exploitation

Les coûts d'exploitations sont calqués sur les coûts actuels de la Fringale, déduction faite des transports en bus.

<i>Fringale actuel 42 places (y.c. trajets bus)</i>	<i>Fringale 30 places</i>	<i>St Etienne 30 places</i>	<i>Total 60 places</i>	<i>St Etienne 5 mois 2013</i>
CHF 113'300.-	CHF 51'700.-	CHF 48'300.-	CHF 100'000.-	CHF -5075.-

### Charges salariales annuelles

L'ouverture de places de réfectoire pour les écoliers primaires à St Etienne nécessite l'engagement de 2 personnes à 20.65 %, l'augmentation de 5 % du poste de la responsable actuelle et l'augmentation de 6,25 % de la personne qui prendra à St Etienne la responsabilité du réfectoire.

<i>Fringale actuel 42 places</i>	<i>Fringale 30 places</i>	<i>St Etienne 30 places</i>	<i>Total 60 places</i>	<i>St Etienne 5 mois 2013</i>
1.1375 EPT	1.0 EPT	0.888 EPT	1.888 EPT	
CHF 85'306.25	CHF 69'990.75	CHF 57'753.45	CHF 127'744.20	CHF 17'682.48

### **Participation des parents**

Les repas et la prise en charge durant la plage-horaire 11h30-14h00 incluant les trajets sont facturés aux parents selon un montant forfaitaire unique de CHF 15.- par jour, ce tarif resterait inchangé. Le réfectoire est ouvert 4 jours par semaine et 39 semaines par an.

	<b>42 places</b>	<b>60 places</b>
Toutes les places occupées	CHF 95'760.-	CHF 136'800.-
Hypothèse réaliste	CHF 80'000.- *	CHF 115'000.-

\* Montant prévu au budget 2013

### **6. Encadrement des élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années**

La Municipalité souhaite également améliorer l'encadrement à midi des élèves des classes de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> actuelles (classes qui passeront au cycle primaire dès la rentrée 2013 en vertu de la mise en place de la LEO).

Actuellement, les élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années dépendent des écoles secondaires; ils viennent des communes de Prilly, de Jouxens-Mézery et de Romanel. Une salle équipée de fours à micro-ondes est mise à leur disposition 4 jours par semaine au collège du Grand-Pré. Ceci permet aux élèves de se nourrir à moindre frais. Une personne est présente de 12h-14h pour faire la surveillance et proposer diverses activités de bricolage et de dessin aux élèves. Les élèves qui ont mangé au réfectoire peuvent également participer à ces activités. Ce service ne nécessite pas d'inscriptions et est gratuit. Une 20aine d'élèves profite chaque jour de ces possibilités. Cette personne a un statut de surnuméraire et elle s'occupe également des devoirs surveillés.

Si les élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années sont trop grands pour qu'on envisage de leur imposer un encadrement comme il se pratique pour les élèves plus jeunes, il est néanmoins important de leur proposer certaines activités. L'expérience des autres communes montre que la proposition d'activité de jeu, permettant aux enfants de bouger et de se dépenser, sont en général très prisées.

Par ce préavis, il est souhaité proposer aux élèves, 3 jours par semaine, l'accès à des activités de ce type qui seront encadrées par un des travailleurs sociaux de proximité de la commune, ce qui équivaut à 0.1 EPT. Cette organisation permettrait de plus aux TSP d'avoir des premiers contacts avec une population d'élèves avec qui ils travailleront régulièrement par la suite.

La personne qui travaille comme surnuméraire serait annualisée et rattachée au secteur Jeunesse. Elle continuerait à être présente 4 jours par semaine de 12h-14h, ce qui représente 0.1875 EPT. Par ailleurs, elle pourrait continuer à encadrer les devoirs surveillés avec un statut de surnuméraire et des conditions identiques à celles des personnes qui sont en charge de cette tâche pour les enfants du niveau primaire.

### **Coût de fonctionnement**

Un budget de CHF 2'000.- par an est prévu afin de permettre l'achat de diverses petites fournitures.

### **Charges salariales annuelles**

<b>Situation actuelle</b>	<b>Proposition</b>	<b>Total</b>	<b>5 mois 2013</b>
Surnuméraire : CHF 15'360.-	0.1 EPT CHF 9'814.10 0.1875 EPT CHF 12'727.00	0.2875 EPT CHF 22'541.10	CHF 9'392.-



### Participation des parents

Les élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années pourront fréquenter ces activités, indépendamment de l'utilisation du réfectoire. Par contre, il sera demandé une participation de CHF 5.- par jour qui sera facturée aux parents. Vous trouvez ci-dessous une projection des rentrées possibles selon la fréquentation.

<b>40 enfants/38 semaines/4 jours</b>	<b>30 enfants/38 semaines/4 jours</b>	<b>20 enfant/38 semaines/4 jours</b>
CHF 30'400.-	CHF 22'800.-	CHF 15'200.-

Comme on le voit sur le tableau de ci-dessus, dès 30 enfants par jour les charges salariales annuelles seront compensés par la participation demandée aux parents. Comme le but de la commune n'est pas de retirer des bénéfices de cette activité, le tarif facturé aux parents pourra être revu à la baisse en fonction de la fréquentation.

### 7. Récapitulation des coûts et des incidences financières

#### Pour 2013 :

Aménagement	CHF 20'000.-
Investissement	CHF 3'000.-
Exploitation	CHF -5075.-
Salaires Fringale et St Etienne	CHF 17'700.-
Salaires Animation 5-6	CHF 9'392.-
Fonctionnement Animation 5-6	CHF 840.-
<b>Total arrondi</b>	<b>CHF 46'057.-</b>

#### Par la suite :

Cette augmentation des places d'accueil en réfectoire à midi et de l'animation pour les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> aura, dès 2014, l'incidence budgétaire suivante :

	<b>Actuel</b>	<b>Futur</b>	<b>Augmentation budgétaire</b>
Fringale exploitation	CHF 13'300.00	CHF 100'000.00	CHF -13'300.00
Fringale salaires	CHF 85'306.25	CHF 127'744.20	CHF 42'437.95
Animation 5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup>	CHF 15'360.00	CHF 22'541.00	CHF 7'181.00
Fonctionnement 5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup>		CHF 2'000.00	CHF 2'000.00
<b>Total</b>			<b>CHF 38'318.95</b>

A relever que compte tenu des entrées générées à terme par ces nouvelles prestations, soit + CHF 35'000.- pour le réfectoire et + CHF 22'800.- pour l'animation «5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années», cette augmentation budgétaire sera entièrement compensée.

La dépense de CHF 46'100.- sera financée par la trésorerie courante et amortie sur une durée de 5 ans au maximum. Elle figure au plan des investissements 2013 dans le cadre des projets «APEMS» (cf page 116, «Bâtiments, constructions» chiffre 6, du budget 2013).

Après acceptation du présent préavis par le Conseil communal, la somme des crédits d'investissement votés depuis le début de la législature 2011-2016 se montera à CHF 5'029'000.-.

La charge totale d'amortissement par les budgets futurs s'élèvera à CHF 3'931'200.-. La charge financière, calculée au taux de 4 %, sera de CHF 10'100.- par an.

## Conclusions

Notre société évolue et, avec elle, les modèles familiaux comme les modes de vie. L'engagement des femmes dans la vie professionnelle est toujours plus marqué ce qui nous oblige à nous adapter à ce monde en mutation dont nous faisons tous partie. Le peuple vaudois en acceptant l'initiative «Ecole à journée continue» en 2009 l'a manifesté clairement, tout en laissant aux communes le soin de mettre en œuvre les solutions nécessaires.

Ce préavis - vous proposant, pour un coût raisonnable, d'augmenter le nombre de places d'accueil en réfectoires pour les élèves des écoles primaires ainsi qu'un encadrement à midi des élèves de 5<sup>ème</sup> et de 6<sup>ème</sup> - constitue une réponse à cette problématique.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### **Le Conseil communal de Prilly**

- vu le préavis municipal N° 1-202013,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 46'100.- relatif à l'extension du nombre de places d'accueil en réfectoire pour les enfants des écoles primaires et l'encadrement des élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur une durée de 5 ans au maximum;
3. de considérer que le présent préavis répond partiellement au postulat du 19.11.2007 de Mmes les ex-Conseillères V. Benitez Santoli et T. Hegedüs-Connor *"Etude des besoins liés à la petite enfance des 0-12 ans, en particulier de ses lieux d'accueil (extrafamilial et extrascolaire), de la Commune de Prilly, comprenant notamment : une étude de la faisabilité de la création d'un centre de vie infantile supplémentaire pour les 0-5 ans et une étude de la faisabilité de la création d'un concept prilléran de l'Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire (APEMS) pour les 5-12 ans"* et à la motion M1-2009 de Mme la Conseillère S. Poletti *"Création d'une véritable UAPE adaptée aux besoins et aux ressources de la Commune de Prilly"*.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 février 2013.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet

Annexes : textes du postulat du 19.11.2007 et de la motion M 1-2009